

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF166

présenté par

Mme Brulebois, M. Perrot, M. Haury, M. Krabal et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 38

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.